

Et si on adoptait
LE presque **ZÉR**
DÉCHET ?



1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Contexte

Préval Haut-Doubs est un établissement public au service des habitants de Haut-Doubs, qui a pour compétences la prévention et la valorisation des déchets.

Son but est également d'inciter les habitants à produire moins de déchets.

Dans ce cadre, Préval Haut-Doubs lance un appel à projets « Animation zéro déchet » pour l'année 2026.



Objectifs



Sensibiliser
à travers des animations et ateliers sur la pratique zéro déchet.

Favoriser et développer
les liens sociaux, l'échange et le partage.

Offrir
une palette d'animations sur le territoire de Préval Haut-Doubs.

Valoriser
le savoir-faire des acteurs de notre territoire et les alternatives aux achats de bien neufs. Maximiser le réemploi et la réparation.

2

NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Type d'animation

Les structures peuvent proposer des **stands d'exposition, des ateliers de démonstration, des animations, des conférences**...mettant en avant les pratiques du zéro déchet, dans l'optique d'impulser auprès du public, un changement de comportement notamment au niveau des habitudes de consommation.

Les animations devront mobiliser en priorité le **grand public**. Elles viseront le changement de comportement du plus grand nombre, la sensibilisation à l'environnement et à ses enjeux.

En fin d'animation, les participants rempliront un **questionnaire de satisfaction**.

- Une structure peut présenter **plusieurs animations**.
- Un projet peut concerner **un ou plusieurs sites**.
- Une animation doit se dérouler sur **une séance et non sur plusieurs**.
- La réalisation des projets **ne peut avoir de finalités commerciales directes**.

Quelques exemples de thématiques possibles :

Faire soi-même

Couture récup'

Gaspillage alimentaire

Création d'objets en récup'

Produits ménagers

Cosmétiques et produits d'hygiène

Consommation zéro déchet

Jardin zéro déchet

Répar'acteur

Pour sélectionner les animations, une commission tiendra compte des critères suivants, de manière à constituer un programme d'animations diversifié.

Diversité géographique



Pertinence du calendrier



Public ciblé (familial non averti)



Coût de l'animation



Caractère attractif et innovant



Contenu pédagogique



Qualification des animateurs



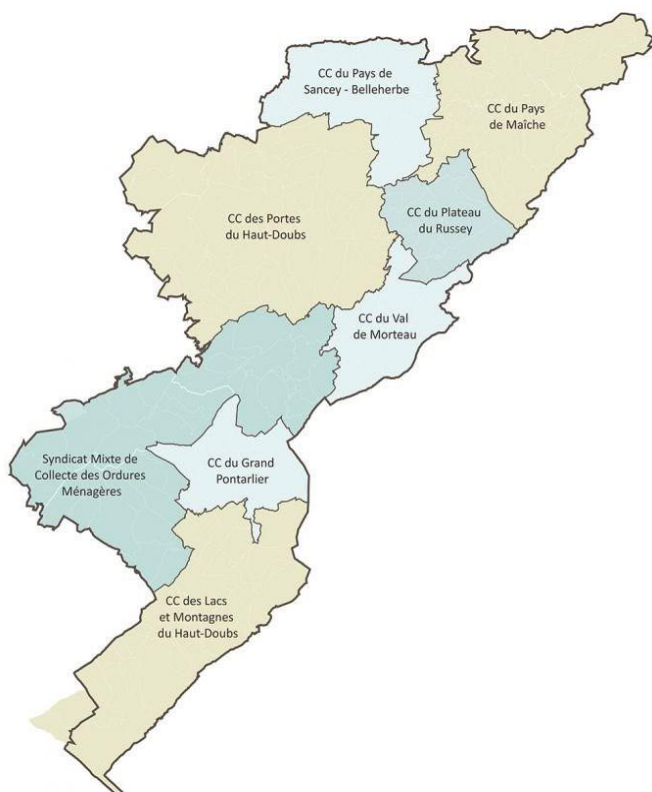
3

COMMENT CANDIDATER ?

Qui peut candidater ?

Toutes **structures morales** de droit public ou de droit privé, dont les statuts et les compétences portent sur **l'éducation à l'environnement**.

Lieu



Les animations doivent se dérouler sur l'une des **223 communes du territoire** de Préal Haut-Doubs.

La liste est disponible sur le site internet.

⚠ Un maximum de **2 interventions par structure sur une même communauté de communes** dans le but d'une répartition équitable des animations sur le territoire.

Préal souhaite que les animations en intérieur soient réalisées dans un **lieu neutre** : salle communale ou dans les locaux d'une association. Les animations ne peuvent pas être réalisées chez un particulier.

Le candidat au projet doit disposer de l'autorisation signée du propriétaire si l'animation requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public.

Critères de recevabilité de la candidature

- Proposer des animations **entre janvier 2026 et décembre 2026**, lors des périodes de grande disponibilité des publics (week-end, soirées, etc.). Une animation doit **durer 2h minimum**.
- Le nombre de personnes attendues au maximum par animation sera précisé.
- Mettre en place une préinscription (minimum 7 personnes ou 50% du total des participants attendus).
En cas d'annulation, il faut prévenir les participants au moins 2 jours en avance.
- Être **autonome**, responsable dans le choix de la date, de l'horaire, de la réservation des lieux et de l'organisation des animations sur place (en matière de matériel disponible notamment). Un calendrier prévisionnel devra être complété (date et lieu).
- Signer la convention de partenariat avec Préal : les structures s'engagent à envoyer les dates et les conventions signées dans les meilleurs délais.

4 CALENDRIER 2026

Date limite de
dépôt des
dossiers

14 décembre

Période
d'instruction et de
présentation des
dossiers

Du 15/12 au
13/01

Annonce des
animations
retenues

15 janvier

Réunion de
lancement
(obligatoire)

19 janvier
14h

Début des
animations

Dès février

5 MODALITÉS DE RÉPONSE

Pour candidater, il suffit de compléter le formulaire de candidature et de le renvoyer dans les délais indiqués :

Par mail de préférence :

emairot@preval.fr

ou par courrier

Préval Haut-Doubs, 2 rue des Tourbières
BP235 – 25 304 Pontarlier CEDEX

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier si vous avez envoyé votre dossier par mail.

6 COMMUNICATION

Préval se chargera de la création du programme d'animation et de la diffusion sur son site internet et ses réseaux sociaux. La plaquette d'animation sera imprimée par Préval et distribuée aux porteurs de projets qui pourront les distribuer également au sein de leurs réseaux sociaux.

Le porteur de projet **devra communiquer sur ses animations** par les supports de son choix : affiches (modèle type fourni par Préval), référencement sur les agendas des offices de tourisme, création d'événements Facebook, mailing, contact avec le correspondant local de la commune où aura lieu l'animation...

Tout porteur de projet s'engage à faire apparaître, sur ses documents, la participation de Préval Haut-Doubs.

7 MODALITÉS DE FINANCEMENT

Préval attribue un **financement de maximum 80%** des dépenses éligibles (TTC). Le plafond de l'aide sera de 10 000€ maximum par porteur de projet, et de **400€ par animation** hors fournitures. Les montants attribués et les pourcentages appliqués pourront être modulés au vu de l'importance et de la pertinence des projets par rapport aux critères de sélection. **Le porteur de projet devra présenter le(s) cofinancement(s) à hauteur d'au moins 20% et indiquer les montants/tarifs des contributions des participants.**

8 LOIS

Conformément aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles la concernant. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à Préval Haut- Doubs, 2 rue des Tourbières - BP235-25 304 Pontarlier Cedex.

9 DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement est consultable en intégralité sur le site www.preval.fr

Une copie peut être obtenue auprès de Préval Haut-Doubs sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous :

Préval Haut-Doubs, 2 rue des Tourbières BP235 - 25 304 Pontarlier CEDEX